LÉVIGNAC informations

Bulletin municipal
MAI 2018

Lévignac vers la jeunesse !

46

Vous souhaitez des informations sur la vie du village consultez le site www.mairie-levignac.com

Tous les ans, en avril, l'acte déterminant du Conseil Municipal, c'est le vote du budget qui fixe les objectifs annuels de la municipalité.
En 2018, grâce à une gestion rigoureuse (maîtrise des frais généraux et des charges de personnel), nous n'augmenterons pas les impôts et nous continuons notre action pour la jeunesse, nous poursuivons la rénovation et l'aménagement du village et nous maintenons notre soutien aux associations pour l'animation de la commune.
La jeunesse : le nouveau Conseil Municipal Jeune est en place et portera en 2018 son projet de création d'un parcours de santé dans le Parc Naturel de Save ; malgré la forte diminution des emplois aidés, nous continuons la semaine scolaire de 4,5 jours dans l'intérêt des enfants ; nous maintenons le soutien auprès des écoles pour leur fonctionnement et la réalisation des classes transplantées ; et depuis le mois d'avril, nous engageons une action jeune pour les adolescents.
Le village : nous continuons cette année l'aménagement du centre bourg avec la restauration des façades de l'église, la création d'un parking rue des Jardins, la rénovation de la rue Sainte Marthe, l'aménagement du chemin d'Entéoulé et l'agrandissement du cimetière.
L'animation du village avec les associations : cette année, après le Forest Trail, la programmation théâtrale d'Artis, la brocante, la Saint Patrick, le vide-jardin, nous continuerons avec les vide-greniers, la fête de la musique, la ronde de l'Isard, Si Lévignac m'était conté, la fête locale, partir en livre...
Voici en quelques mots les projets de l'année 2018 développés dans ce nouveau bulletin.
Le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons une bonne lecture.

Jean-Jacques Siméon
Maire de Levignac

Bien à vous

Restauration scolaire

Comme cité dans le précédent bulletin, après la fermeture de la Cuisine centrale, la Mairie a lancé un appel d'offre afin de trouver un prestataire de service pour les repas scolaires et les repas de portage à domicile.
La société ELIOR a été retenue, elle correspondait à la demande de la Mairie : denrées de la région, fruits et légumes de proximité.
Une réunion de menus a lieu tous les trimestres avec un représentant des parents d'élèves, un représentant des repas portés à domicile, une personne du CLAE et la Mairie afin de rester vigilant tant au respect de la quantité que de la qualité de ces repas.
Composition d'un menu type :
Entrée, plat, légumes, fromage, dessert pour les enfants,
+ potage et pain pour les repas à domicile
Menus à thème :
Repas festifs pour Pâques, Noël et autres...

Conseil municipal jeunes

Le nouveau Conseil Municipal Jeune est en place depuis le mois de septembre. Cette année, le projet phare du CMJ est la réalisation d'un parcours de santé dans le Parc Naturel de Save, mais aussi une participation à la fête de la musique, une aide à l'Association des Restos du Cœur de Lévignac pour la récolte alimentaire et une participation à la journée écolo du mercredi 16 mai avec le Centre de Loisirs.

Défibrillateur initiation

Depuis quelques années, le village s'est équipé d'un défibrillateur, placé près de la mairie.
Il est toujours à votre disposition.

Le 8 septembre, lors de la Journée des Associations, un formateur pourra vous initier à son utilisation.

Travaux

La voirie communale

La commune continue son effort d'entretien de la voirie aidée par les services de la communauté de commune de la Save au Touch. Quelques exemples de réalisations :

- L'amélioration du réseau pluvial rue des Écoles et lotissement Lacassagne
- La réfection de la cour de l'école Claude Nougaro
- La reprise des bas-côtés chemin de Serre et de Saint Jean
- Le bouchage des nids de poules et la rénovation de trottoirs (Place du Padouenc)

Avec les travaux rue Sainte Marthe, l'année 2018 verra la fin de la rénovation des rues du centre bourg.
En relation avec la commune de Lasserre-Pradère, la structure et le revêtement d'une partie du Chemin Saint Jean seront repris au lieu dit La borde neuve.

Le centre de loisirs

Le centre de loisirs de Lévignac est accueilli dans des bâtiments de l'ancienne école qui n'offrent plus les conditions de fonctionnement idéales. Le diagnostic et l'étude du réaménagement du centre sont lancés. Ils prennent en compte les contraintes particulières à l'accueil des enfants (salles d'animations, de restauration, les sanitaires...) et permettront de définir le financement des travaux et le phasage de la réalisation.

Le stade

La toiture des vestiaires sera rénovée par une entreprise lévignacaise en 2018

Travaux

Circulation et prévention

Associé à la création du lotissement Les jardins de Bouconne, l'aménagement du bas du chemin d'Entéoulé permettra la restauration et la mise au gabarit de la chaussée et la mise en place d'un trottoir de largeur suffisante pour les personnes à mobilité réduite.
La demande de stationnement grandissant, un parking d'une trentaine de places va être aménagé chemin des jardins (voir implantation ci-contre)
La vitesse des véhicules aux entrées du village reste excessive. Deux aménagements seront mis en place afin d'inciter les automobilistes à respecter les règles de circulation.
Côté Montaigut sur Save, le carrefour de la route nationale et du chemin d'Entéoulé recevra des feux tricolores dont le fonctionnement est asservi à la vitesse des véhicules.
Côté l'Isle-Jourdain, un radar pédagogique permanent sera installé.

Extension du cimetière

Les travaux d'extension commenceront mi 2018. Ils portent sur la mise en place des clôtures, l'aménagement des cinquante premières concessions, des accès piétons et de la création d'un jardin du souvenir. Les nouvelles concessions seront alors disponibles à la vente.

Rappel

L'accès aux propriétés privées depuis la voie communale est sous la responsabilité du propriétaire. Il doit en assurer l'entretien afin de ne créer aucun obstacle à l'écoulement des eaux pluviales. Cela se résume par le nettoyage des entrées de ponts et le débouchage des buses si nécessaire.

L'église

Dans la suite des travaux de drainage de l'église, la rénovation des murs et de la toiture se déroulera sur la fin d'année 2018 et l'année 2019.

Dans un premier temps les crépis du chevet seront repris et la toiture remaniée suivant les prescriptions des architectes de Bâtiments de France. Le clocher sera nettoyé. Le financement du projet est complété par un appel à participation, mis en place par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Il permet à chacun d'entre nous de faire un don déductible des impôts et de participer directement à la sauvegarde du patrimoine communal.

Subventions aux asociations 2018

ACCA de Lévignac	400 €
ADMR	200 €
ARAC	200 €
APEEL	300 €
AS Vallée de la Save	200 €
ARTIS	1 800 €
Callioppe et Thalie	100 €
Club Canin du bord de Save	200 €
CMJ	850 €
Comité des Fêtes	7 500 €
Espace Musical et Vocal	1 300 €
FNACA	100 €
Football club Ouest	1 700 €
Foyer Rural	1 800 €
Gymnastique Volontaire	800 €
Les Cheveux d'Argent	300 €
Lévignac Skate Compagny	500 €
Moto Club les Escargots	300 €
Pétanque Lévignacaise	500 €
Radio de la Save	600 €
Tennis Club	1 600 €
Terres de Save	300 €
Pompiers Grenade	100 €
Pompiers L'Isle Jourdain	100 €
Subventions exceptionnelles	
Callioppe et Thalie	2 000 €
La Ronde de l'Isard	6 000 €
TOTAL	**29 750 €**

Budget 2018

Fonctionnement

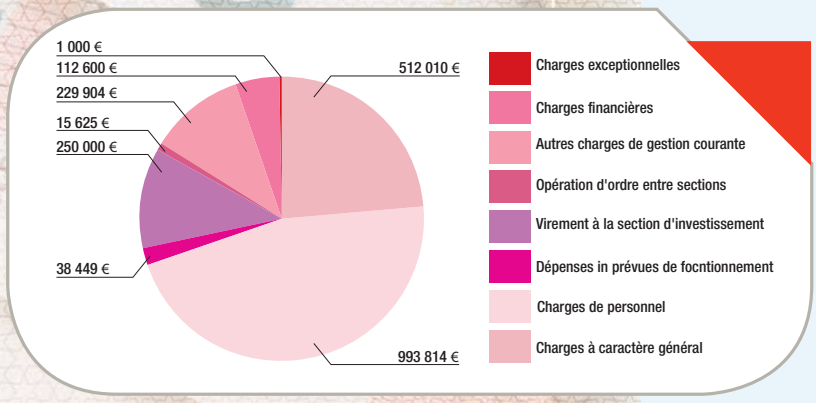

DÉPENSES

Charges à caractère général	512 010 €
Charges de personnel	993 814 €
Dépenses imprévues	38 449 €
Virement à la section d'investissement	250 000 €
Opération d'ordre entre sections	15 625 €
Autres charges de gestion courante	229 904 €
Charges financières	112 600 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	**2 153 401 €**

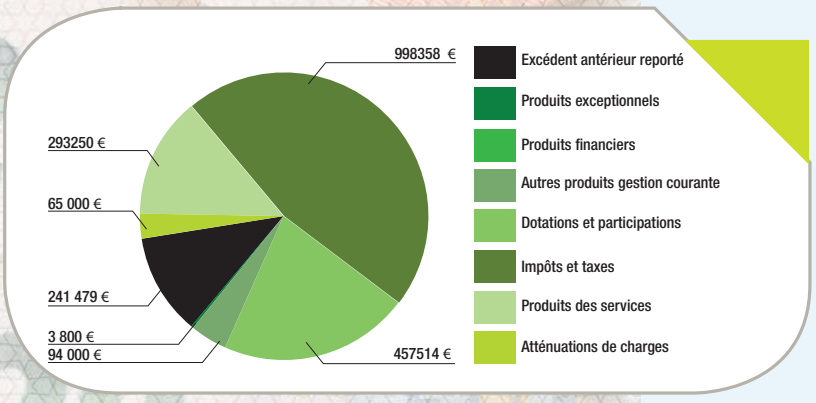

RECETTES

Excédent antérieur reporté	241 479 €
Atténuations de charges	65 000 €
Produits des services	293 250 €
Impôts et taxes	998 358 €
Dotations et participations	457 514 €
Autres produits gestion courante	94 000 €
Produits financiers	0 €
Produits exceptionnels	3 000 €
TOTAL	**2 153 401 €**

Investissement

DÉPENSES

Dépenses imprévues investissement	13291 €
Opérations d'ordre entre section	70 €
Dotations Fonds divers Réserves	15 000 €
Remboursement d'emprunts	113 653 €
Immo incorporelles	24 500 €
Immo corporelles	37 700 €
Immo en cours	512 258 €
Autres immos financières	75 000 €
TOTAL	**791 472 €**

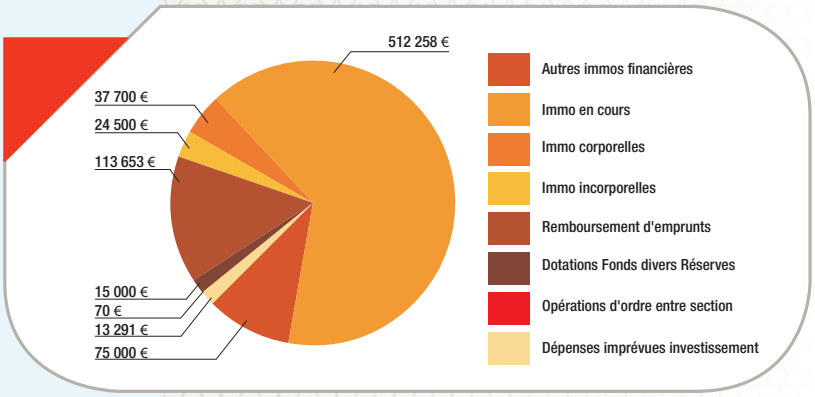

RECETTES

Solde d'exécution d'inv. Reporté	104 243 €
Virement de la section de fonct.	250 000 €
Produits des cessions	0 €
Opérations d'ordre entre section	15 125 €
Opérations patrimoniales	3 600 €
Dotations Fonds divers Réserves	122 498 €
Subventions d'investissement	141 269 €
Emprunts et dettes assimilées	154 737 €
TOTAL	**791 472 €**

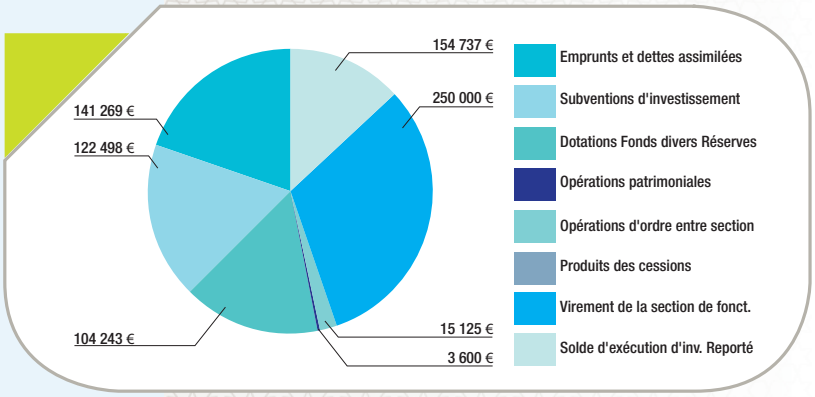

La plantation et la taille des végétaux

Distances de plantation
(code civil Art. 671)

Les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantées à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

Si ces règles ne sont pas respectées, vous pouvez exiger que votre voisin arrache, étête ou déplace ses plantations. Sauf si cette situation dure depuis plus de trente ans (prescription trentenaire). Précisons que c'est au propriétaire des arbres de décider si il préfère les arracher ou les réduire en hauteur.

Précisons aussi qu'en principe, vous ne pouvez pas protester contre la chute des feuilles de l'arbre de votre voisin s'il est planté à la distance réglementaire.

Il y a prescription dans les deux cas suivants :

• Destination du père de famille (Code civil art. 672)

Lorsqu'un propriétaire divise sa propriété en plusieurs lots qu'il donne ou vend séparément, les donataires ou acquéreurs doivent, s'ils n'ont pas fait d'objection lors du transfert de propriété, supporter la présence des arbres se trouvant à une distance de la limite séparative inférieure à la limite d'usage légal.

• Prescription trentenaire (code civil art. 672 et 690)

Lorsqu'un arbre implanté en deçà de la distance légale ou d'usage a atteint la hauteur de 2 m depuis plus de trente ans, le propriétaire riverain ne peut plus demander l'étêtage ou l'arrachage de l'arbre. Par contre, lorsque ces arbres ont été abattus ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en suivant les prescriptions légales.

Branches surplombant la propriété voisine

Lorsque les branches surplombent le fonds du voisin, celui-ci peut obliger leur propriétaire à les couper ou à les faire couper. Il ne peut pas les couper lui-même. Ce droit est imprescriptible (pas de prescription trentenaire).

Précisons que c'est aux habitants de s'assurer que l'espace public bordant leur habitation n'est obstrué en aucun cas par la végétation, dans le souci de conserver les espaces publics (les trottoirs notamment) propres et sécurisés, aussi bien pour les piétons et les cyclistes que pour les automobilistes mais aussi pour éviter des problèmes de voisinage ou des problèmes d'écoulement des eaux pluviales par exemple (avaloir bouché, inondation).

Récolte des fruits (code civil Art. 673)

Le voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits portés par les branches surplombant sa propriété. Il ne peut s'approprier les fruits que si ils sont tombés naturellement sur son terrain.

Racines avançant chez le voisin
(code civil Art. 673)

Lorsque les racines colonisent le terrain du voisin, celui-ci a le droit de les couper lui-même, à la limite de la ligne séparative des deux propriétés. Ce droit est imprescriptible (pas de prescription trentenaire). Le propriétaire d'un arbre, même planté à la distance réglementaire est responsable des dommages causés par les racines s'étendant sur les héritages voisins.

Le graphique ci-dessous illustre les règles.

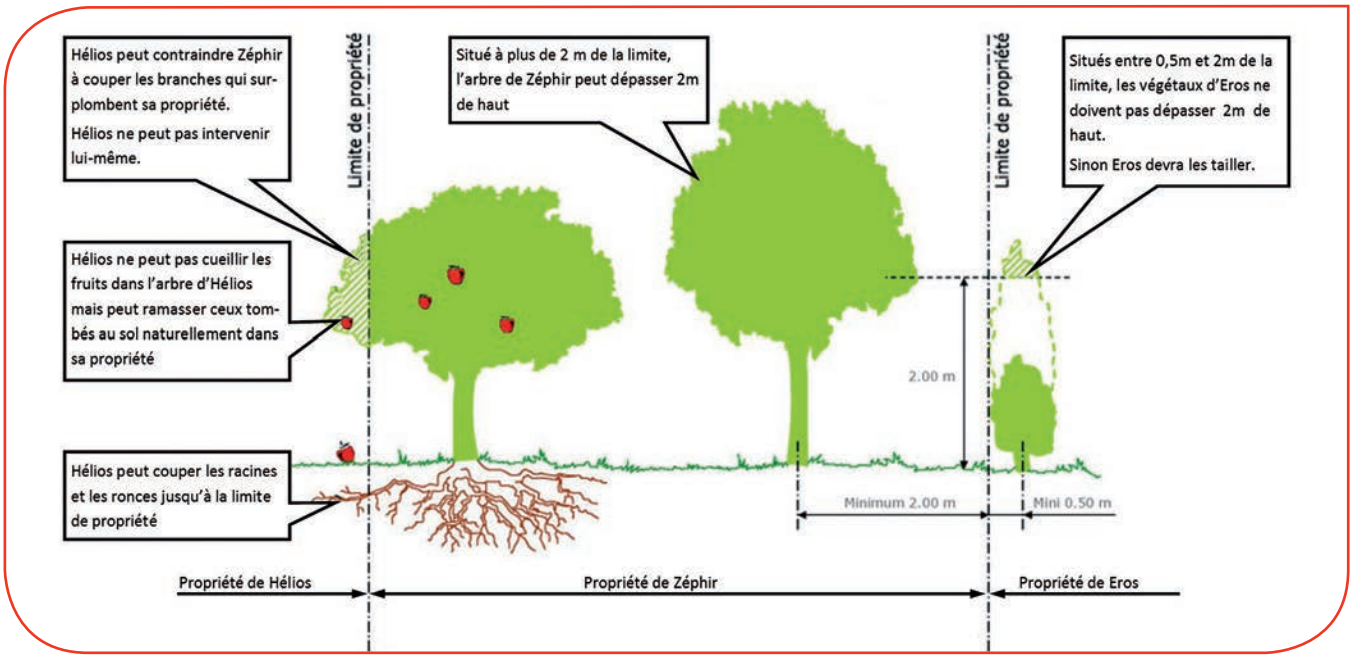

Anim'actions

Le centre de loisirs

La municipalité a pour projet le réaménagement et la rénovation du Centre de Loisirs.
Dans un premier temps, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute Garonne) a réalisé une étude qui nous permet, dès cette année, de lancer une appel d'offre pour le choix de l'architecte qui portera le projet.
Cet été, le centre sera ouvert du 09/07 au 03/08 et du 27/08 au 03/09 et des camps seront organisés pour les 11 – 16 ans à Labenne du 09/07 au 20/07, pour les 9 – 12 ans à Labenne du 15/07 au 20/07 et pour les 5 – 8 ans à Saint Sardos du 09/07 au 13/07. Les réservations peuvent se faire jusqu'au 08/06.

Spécial adolescents

depuis le mois d'avril, la structure jeune est ouverte les vendredis soirs à la maison du tennis

Renseignements et adhésion
alsh.actionjeunes@orange.fr

L'ALAE

Dans le cadre du décret du 28 juin 2017 portant sur la possibilité de réorganiser la semaine sur 4 jours, la commune de Lévignac en concertation avec l'Education nationale, les parents d'élèves, la CAF et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) a maintenu pour la rentrée 2018/ 2019 l'organisation sur la semaine de 4 jours et demi.
Cette année, les projets spécifiques ALAE élémentaire sont : Light graff, Fil Art, Origami, Théâtre, Sarbacane, Skull et Sculpture avec M. Bernard Barreau de l'Association lévignacaise Calliope et Thalie ; pour les enfants de l'ALAE maternel : danse, motricité et activités de récupération.

Ecole Claude Nougaro

Cette année dans le cadre du projet astronomie les trois classes de grande section partiront du 20 au 22 juin au pic du midi et les CP, CE1, CE2 iront le 2 et le 22 mai à la Ferme des Étoiles à Fleurance dans le Gers.

Le cycle 3 a repris l'activité escalade et les plus petits s'initient au tennis encadrés par les animateurs municipaux.
D'autre sorties sont prévues au cinéma à Léguevin et le 5 juillet la traditionnelle sortie en vélo à Bouconne qui ravit tous les enfants.

Repas intergénérationnel

La mairie de Lévignac en partenariat avec le C.C.A.S. et l'équipe de l'Animation propose aux personnes de 65 ans et + de partager un repas au restaurant scolaire C. Nougaro et de se retrouver avec les enfants pour échanger sur « L'AVANT » Comment c'était : le travail, l'école, la cantine, leur métier et autres...
L'équipe finalise ce projet qui pourrait démarrer à la rentrée prochaine.

Centre Communal d'Action Sociale

LE CCAS est un établissement public communal intervenant dans 3 domaines :
-**L'aide sociale légale** : Exemple : domiciliation postale
-**L'aide sociale facultative** qui traduit la politique sociale déterminée par les élus de la Mairie.
-**Les animations collectives d'information et de prévention** : plan canicule, « Vigilance cambriolage » par la gendarmerie...

Que fait le CCAS de Lévignac ?

- **Accueil, écoute, information, orientation** des habitants de Lévignac
- **Accompagnement social individualisé**
- **Aides financières** après étude de la situation et en fonction du Quotient Familial
  - Familles avec enfants : classe transplantée, cantine, centre de loisirs, activité sportive
  - Pour tous : divers impayés (énergie, loyer, assurances, impôts locaux...)

- **Aide à l'établissement de dossiers** (APA, CAF, RSA, logement social etc...)
- **Plan grand froid et canicule**
- **Politique enfance jeunesse** : participation financière CCAS/centre de loisirs pour favoriser le départ en camps pour les ménages les plus modestes
- **Informations collectives/prévention** : sécurité routière, cambriolages et démarchage à domicile, etc.
- **Instruction des demandes de logements communaux**

Isabelle bessieres

Accueil du public

à la Mairie de Lévignac
Le mercredi sur RDV de 10h à 12h
Pour prendre RDV, contactez l'accueil de la Mairie au 05 61 85 42 19

Actions prévues pour 2018

Samedi 8 septembre 2018, lors de la Journée des Associations : **formation sur l'utilisation du défibrillateur**

Courant 2018 : **Repas intergénérations à l'école !** seniors et enfants de l'école primaire déjeunent ensemble...

Les restos du coeur

Le Centre de distribution de Lévignac – Cadours, avec l'aide d'une douzaine de bénévoles, accueille 42 familles servant ainsi plus de 600 paniers-repas chaque semaine tout au long de l'année.
Chaque personne accueillie aux Restos a droit à une certaine quantité de nourriture qui lui permet de préparer quotidiennement un repas complet et équilibré pour tous les membres de son foyer.

Un repas comprend :
Une viande ou un poisson
Un légume, des pâtes ou du riz
Un fromage ou un yaourt
Un fruit
Du pain
Des produits d'hygiène (savon, dentifrice...) et des produits alimentaires de base s'y ajoutent : le lait, le beurre, l'huile, le sucre, les céréales, la farine etc.

Le FC Ouest fête ses 15 ans

Le FC OUEST (Football Club de l'Ouest) fête ses 15 ans d'existence et, depuis tout ce temps, a toujours été en perpétuel évolution ! La saison 2017-2018 en est encore la preuve ! Et ce grâce à son président Daniel Serra et à tous les bénévoles dynamiques présents derrière lui !

Tout d'abord, côté « adolescents », le FC OUEST, en plus de ses catégories U15 et U17, ouvre aussi une catégorie U19 (moins de 19 ans) dans le cadre de l'Entente Save et Garonne (formée avec les clubs de l'AS Launac Larra, Grenade FC et aussi le club de Merville qui vient de les rejoindre). Et les résultats sont au rendez-vous !
Ensuite, le FC OUEST vient de recevoir le « Label Jeunes Espoir » (diplôme valide 3 ans) pour l'amélioration du fonctionnement de son Ecole de Football, son encadrement, sa promotion de l'esprit sportif, du fair play et du respect des lois du jeu. C'est le résultat d'un travail collectif, qu'il faut continuer à entretenir au quotidien pour offrir aux pitchouns le meilleur. Et toujours selon les principales valeurs du club : la qualité, le respect, la convivialité.

Les pitchouns font confiance au club avec cette saison un effectif d'environ 150 enfants pour son école de foot (U6 à U13) dont environ une trentaine de très jeunes footballeurs (U6 moins de 6 ans).
Même côté infrastructure, les choses évoluent cette année, puisqu'avec l'appui technique et logistique de la municipalité, le club s'est doté d'un container à côté du club house de Lévignac pour entreposer le matériel de football et libérer un peu l'espace du club house et du vestiaire arbitre. De plus, la municipalité a provisionné les sommes nécessaires à la réalisation de la toiture du club house en 2018.
Le tournoi annuel des pitchouns du mois de juin aura en fond : la coupe du monde masculine en Russie. Allez les bleus ! Et l'été sera aussi propice à souhaiter et fêter un bon anniversaire au club !...

Pour plus d'informations
www.fcouest.com
ou sur facebook !

Comment accéder à l'aide alimentaire des Restos ?

La confiance que nous font les donateurs impose d'employer au mieux leurs dons. L'aide des Restos s'adresse donc à ceux qui en ont le plus besoin. Pour recevoir l'aide alimentaire sous forme de paniers-repas, il faut s'inscrire chaque année et justifier de l'insuffisance de ses ressources. L'inscription est un moment difficile mais important qui demande une écoute chaleureuse. C'est le premier pas vers l'insertion. En effet, grâce aux renseignements recueillis, on identifiera quelles sont les autres besoins de la personne accueillie : logement, emploi, illettrisme, santé...
Une relaxologue, Madame Florence BRAS, intervient gracieusement une fois par mois afin d'accompagner les bénéficiaires qui le souhaitent grâce au prêt d'une salle mise à disposition par la Mairie de Lévignac.
En 2018 dans un souci d'amélioration de la prise en charge des personnes, la municipalité a mis à disposition des Restos du Cœur un bureau, contigu au bâtiment principal.

Si Lévignac m'était Conté

Le 30 juin 2018, Lévignac aura rendez-vous avec son histoire à travers les siècles et se tournera vers l'avenir.
Il s'agit d'un projet apporté par la Cie KlioPthalie (Association Calliope et Thalie) soutenu par la mairie de Lévignac et la Communauté des Communes de la Save au Touch.
A travers l'histoire de France, il s'agit de mettre en scène les étapes historiques qui ont marqué la vie et les habitants de ce village. Entre autre, et le sujet est encore à approfondir et à compléter, l'histoire de la famille Dubarry et de sa Comtesse qui n'a jamais mis les pieds dans son village, la Révolution, les deux Guerres, la Résistance, le récit de la Sœur Sourgens et les oubliées qui cachèrent des enfants juifs durant la guerre, l'orphelinat, les trente glorieuses jusqu'à nos jours. Tous ces évènements seront théâtralisés, chantés ou dansés à différents endroits du village par des conteurs, comédiens, danseurs ou chorales.

Une journée où les lévignacais sont au centre du projet

Outre la participation, le soir, d'une compagnie d'artistes professionnels, ce sont les associations et habitants de Lévignac qui seront partie prenante de l'animation :
L'association Artis, compagnie de théâtre, proposera un événementiel autour du thème du Capitaine Fracasse ;
Le CCAS prendra en charge la communication ;
L'Association de retraités les Cheveux d'Argent décorera la Foire ;
Le CLAE animera des stands d'apprentissage sur le thème du Cirque ;
Le Comité des Fêtes organisera une buvette et assurera la logistique avec des bénévoles ;
Les écoles primaire et maternelle participeront à la parade et travailleront en amont sur les costumes.
Mais aussi des habitants particulièrement investis, participeront aux animations.

Médiathèque

MÉDIATHÈQUE de Lévignac

En pratique

Médiathèque municipale
de Levignac sur Save
3 avenue de la Gare
05 34 52 08 57
mediatheque@mairie-levignac.com

HORAIRES
Mardi → 16h30-18h30
Mercredi → 10h-12h/14h-18h
Vendredi → 9h-12h
Samedi → 10h-12h

Adhésion annuelle
0-18 ans gratuit, adultes 5 €

Ouverte à tous, la médiathèque de Lévignac se veut un lieu d'accueil, d'échanges et de convivialité autour de la culture.
Elle propose aux publics adultes et jeunesse, en consultation libre et à l'emprunt, son fonds multimédia de 8000 documents : livres, DVD et CD.
Tout au long de l'année, elle accueille des animations autour du livre et de la lecture : **heure du conte** pour les petits, **cercle de lecture, lectures à voix haute, troc et braderie de livres, ateliers de découverte et de fabrication de papier et d'objet-livre**...
Pour favoriser le lien social et la convivialité, la médiathèque dispose également d'une midi-ludothèque avec jeux d'éveil et jeux de société, d'une grainothèque pour le troc de graines à semis entre usagers, et d'une valise de livres où piocher gratuitement et sans modération !

La Ronde de l'Isard fait escale à Lévignac

Cette épreuve a vu le jour il y a 41 ans en 1977 à St Girons. C'est une course internationale pour les coureurs de moins de 23 ans qui leur sert de tremplin pour passer professionnel.

De grands noms du cyclisme comme les Moncassin, Jalabert, Virenque, Woeckler, Bardet, Calmejeanne et Sivakov l'an passé, sont passés par la Ronde de l'Isard.

Cette année à Lévignac vous pourrez venir applaudir et encourager 25 équipes : 14 équipes françaises, 3 espagnoles ; une belge, une portugaise, une italienne, une hollandaise, une américaine, une suisse, une monégasque et une norvégienne.

Samedi 19 mai, le peloton s'élançera de devant la halle, prendra la route de la Save en direction de Lasserre puis fera trois fois un circuit de 5 km en gravissant la côte de la forêt de Bouconne à la sortie de Lévignac pour entamer cette difficile troisième étape de 162 km en direction de Pujaudran, Rieumes et Boulogne sur Gesse.

Toute la matinée à partir de 9 h, vous pourrez venir voir l'organisation de la course près de la mairie et de la halle, les coureurs sur les différents parkings autour, Miss Toulouse, et vous pourrez faire signer des photos ou des livres à Raymond Poulidor, le parrain de notre course depuis 5 ans.

Le lendemain, la dernière étape longue de 155 km partira de Salies du Salat en direction de l'arrivée à Saint-Girons après avoir grimpé 3 cols (dont le col d'Agnès et le Mur de Péguère classé en première catégorie et gravi par le dernier Tour de France).

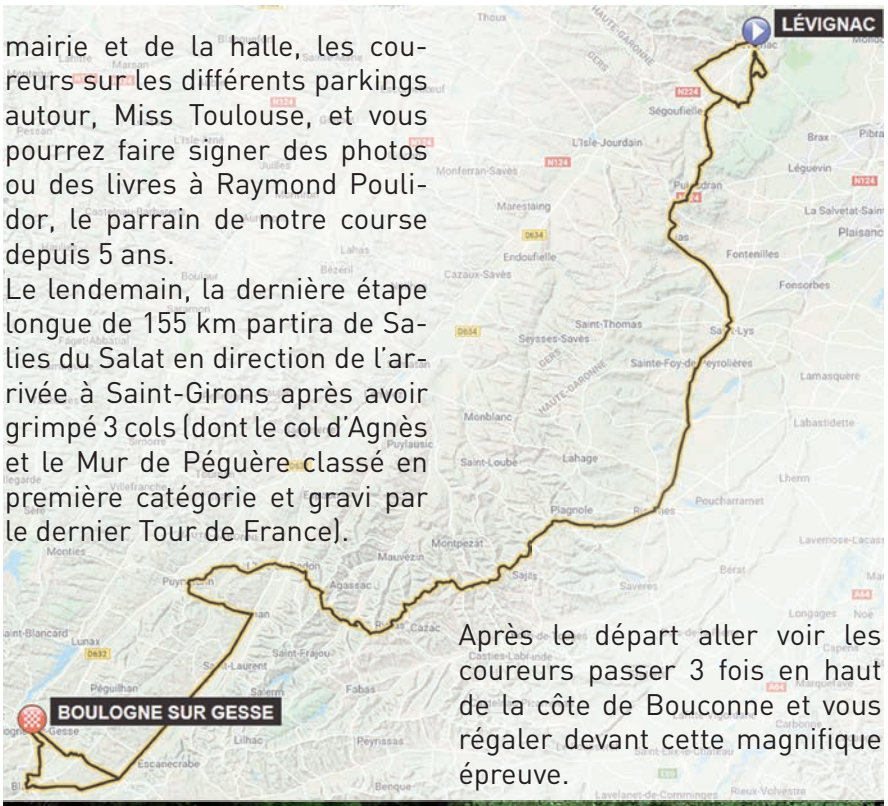

Après le départ aller voir les coureurs passer 3 fois en haut de la côte de Bouconne et vous régaler devant cette magnifique épreuve.

AGENDA 2018

MAI

- SAM 5, DIM 6 — **Jazz et Théâtre, Artis** / Salle Argyle Lavat
- SAM 19 — **Départ de la 3e étape de la Ronde de l'Izard** / sous la Halle le matin
- DIM 27 — **Vide-greniers, Comité des Fêtes** / Cœur du Village

JUIN

- VEN 1ER — **Concert, La Lyre d'Alliez** / sous la Halle
- SAM 16 — **Fête de la musique**
- SAM 30 — **Si Lévignac m'était conté** / sous la Halle

SEPTEMBRE

- VEN 7, SAM 8, DIM 9 — **Lévignac en fête, Comité des Fêtes**
- VEN 7 — **Marche aux lampions / Feu d'artifice**
- SAM 8 — **Forum des Associations** / sous la Halle
- DIM 9 — **Dépôt de gerbe** / Monument aux Morts
- DIM 9 — **Vide-greniers, Comité des Fêtes** / Cœur du Village

OCTOBRE

- DIM 7 — **Vide-jardins, Terres de Save** / sous la Halle
- SAM 13 — **Repas des Anciens** / sous la Halle
- SAM 20, DIM 21 — **Concours Agility, Club canin Bord de Save** / Stade Y.C.

NOVEMBRE

- SAM 11 — **Commémoration, ARAC** / Monument aux morts
- VEN 16 — **Fête du vin nouveau, Comité des Fêtes** / sous la Halle
- DIM 18 — **Brocante, Brocante Passion** / sous la Halle

DÉCEMBRE

- SAM 1ER — **Marche aux lampions** I dans le Village à partir de 18h
- SAM 1ER, DIM 2 — **Marché de Nöel par le Foyer Rura** I sous la Halle
- DIM 2 — **Bourse aux jouets, Centre Social** / Salle Argyle Lavat

Comité de rédaction :
Anne-Marie Couzinet, Damien Catala,
Gisèle Guillot, Jean-Claude Jurado,
Audrey Le Franc, Sophie Trilles
Directeur de publication : Jean-Jacques Siméon
Mise enpage : Catherine Boé
Impression : Evoluprint, Bruguières

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Eva LE BRETON, 22 sept. 2017
- Martin CATELAN, 28 sept.
- Tom LIOT, 28 sept.
- Timéo ROSE, 21 oct.
- Léon LE BRAS,10 nov.
- Estelle GUIRAL, 23 nov.
- Myla PASCAL,04 déc.
- Alice HEBRARD, 27 déc.
- Laurel WHITE, 03 jan. 2018
- Nino HERNANDEZ, 31 jan.
- Alix COTTIN, 12 avr.
- Guilyan ESTRADE, 18 avr.

Décès

- M. Emmanuel LOPEZ, 27 juil, 2017
- M. Marc MAGNE, 11 sept.
- M. Christian DUTHOIT, 28 sept.
- M. Michel ANDRE, 29 oct.
- M. Clément GAILLARD, 12 déc.
- Mme Fernande FABRIS née BAJON, 31 déc.
- M. Jean-Christian ALQUIER,17 jan. 2018
- M. Jean CAZES, 1er jan.
- M. Paul BAYON, 17 fév.
- M. Bernard COUZINET, 21 fév.
- Mme Denise FROMENTIN née DUVAL, 16 avr.

Mariages

- M. Benjamin HAAS et Mme Claire N'DIAYE, 28 juil. 2017
- M. Thomas CAZAUX et Mme Priscille CORMIER,12 août
- M. Pascal CLUZEL et Mme Marie-Laure RICHARD, 14 oct.
- M. Christophe OBERDORFF et Mme Loriane BAYON,07 avr. 2018
- M. Anthony LIOT et Mme Noémie CAYRON, 8 déc.
- M. Julien FOURNIER et Mme Malorie BOUDET, 15 déc.
- M. Philippe JADOUIN et Mme Nathalie HERRMANN, 26 déc.
- M. Julien DALLIER et Mme Elodie COULOMB, 26 déc.
- M. Kévin MENDES et Mme Lucie DUPOUX, 6 mars 2018
- M. Thibaut LE DUC et Mme Annabelle CHABOT,16 mars
- M. Joris DAGNAS et Mme Camille MARTINEZ, 24 avr.

Pacs

- M. Kevin DEPARPE et Mme Charlotte CAVANIHAC, 24 nov. 2017
- M. Alrik FLAHAUT et Mme Laurie RESSES, 8 déc.